

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

**SESSION 2022**

**Sciences économiques et sociales**

---

**JOUR 2**

Durée de l'épreuve : **4 heures**

*L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.*

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.

**Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou l'un des deux sujets d'épreuve composée (sujet A ou sujet B).**

**Il indique sur sa copie le sujet choisi.**

## Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

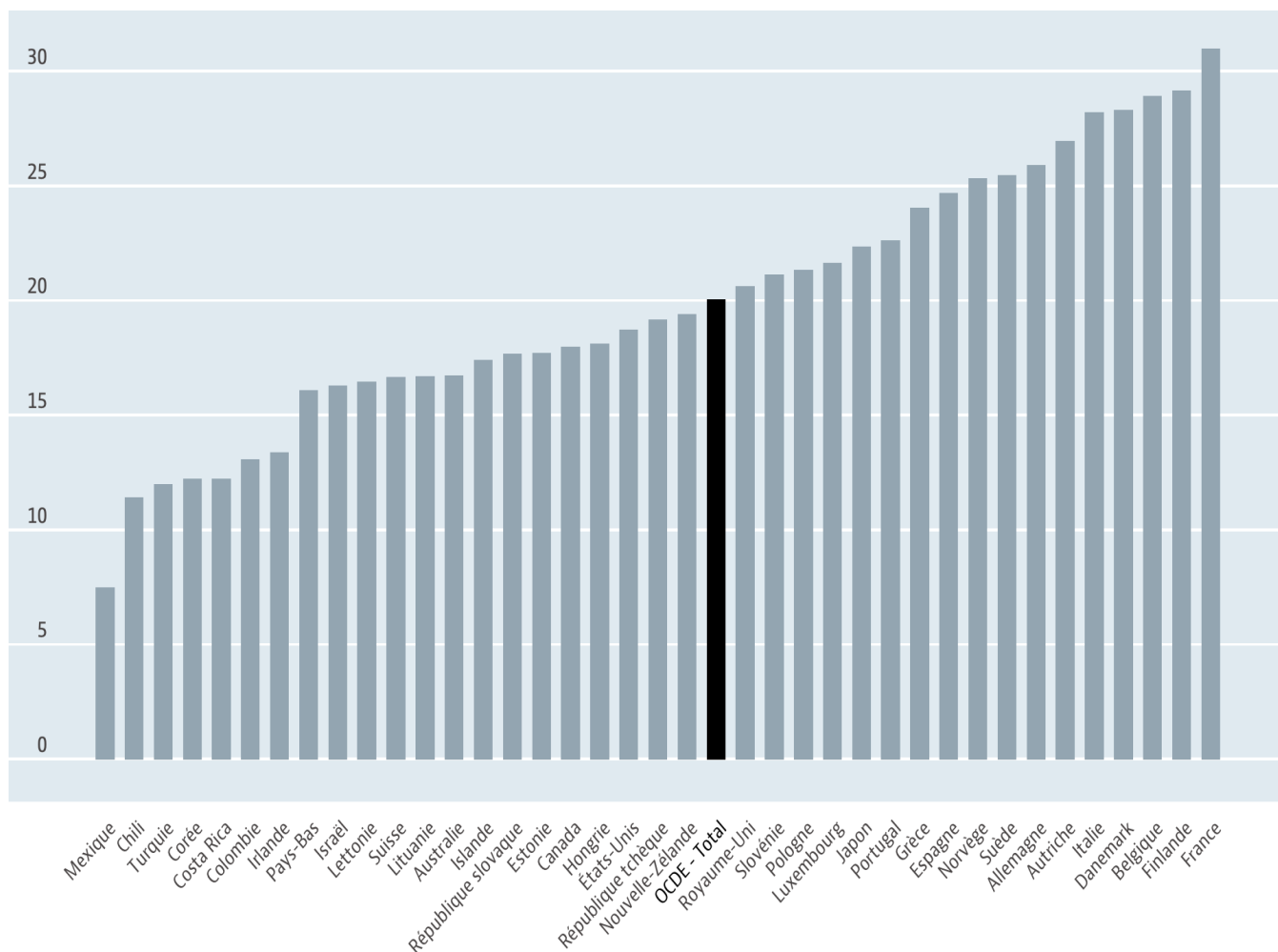
### SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

**En quoi l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale se heurte-t-elle à des limites ?**

### DOCUMENT 1

#### Dépenses sociales publiques (en % du PIB)



Source : Données OCDE, 2021.

## DOCUMENT 2

### Les indicateurs de pauvreté selon certains critères

|                                                     | Part dans la population pauvre (en %) |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Vivent dans une famille monoparentale               | 25                                    |
| Ont au plus un CAP                                  | 67                                    |
| Ont moins de vingt ans                              | 35                                    |
| Habitent dans les grandes villes et leurs banlieues | 67                                    |

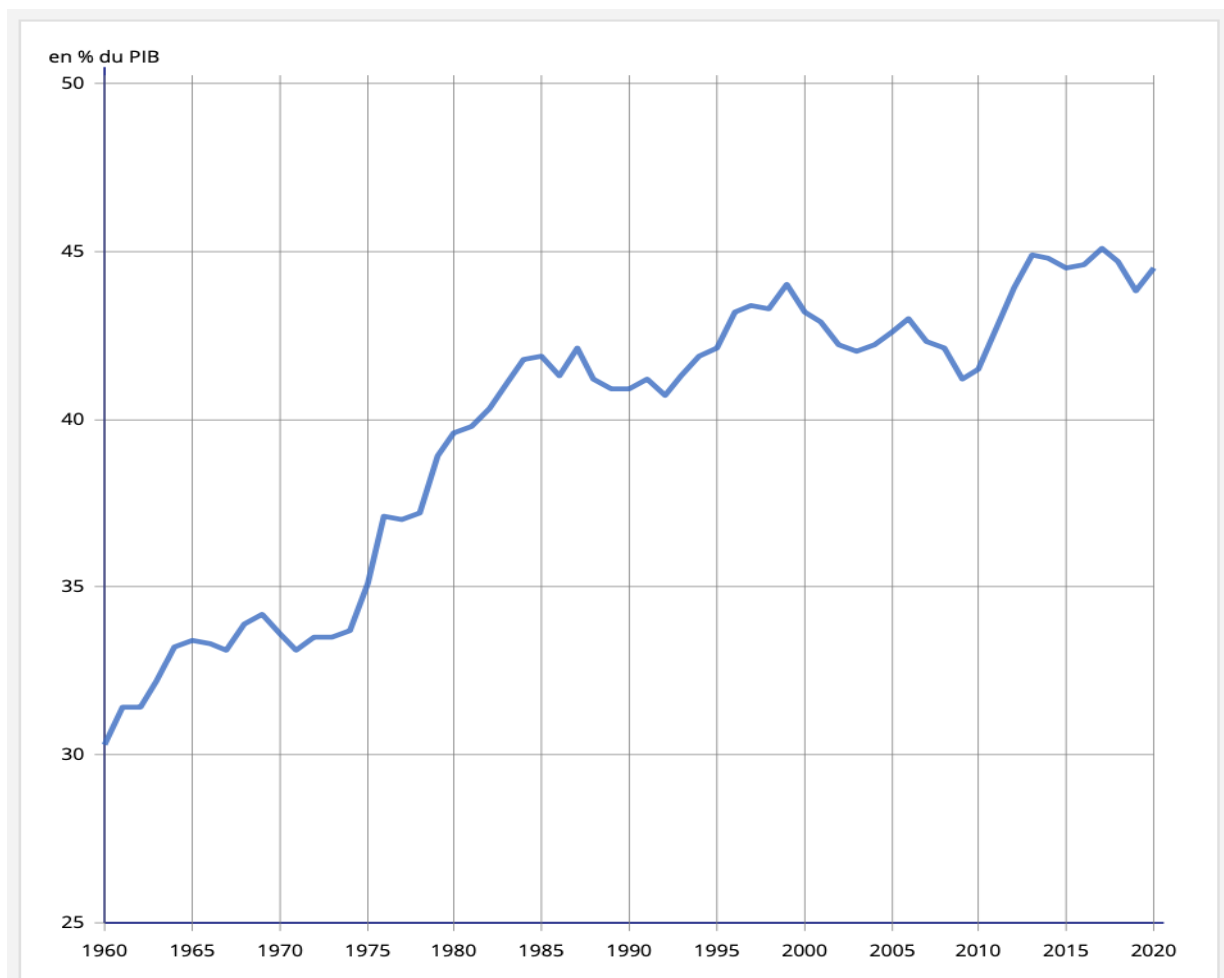
Note : La pauvreté est mesurée ici au seuil de pauvreté à 50 % du revenu médian.

Lecture : 25 % des personnes pauvres vivent dans une famille monoparentale.

Source : INSEE et Observatoire des inégalités, 2018.

## DOCUMENT 3

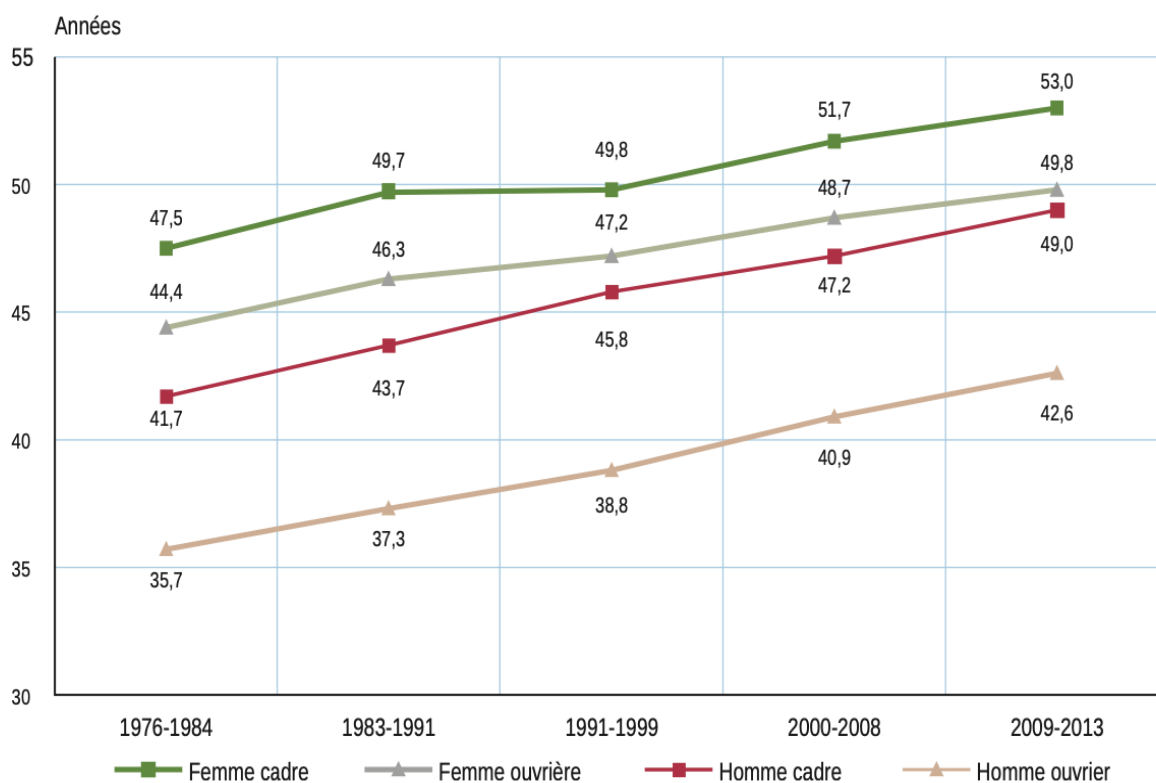
### L'évolution des prélèvements obligatoires en France de 1960 à 2020 (en % du PIB)



Source : INSEE, *Tableaux de l'économie française*, édition 2020.

## DOCUMENT 4

### Évolution de l'espérance de vie à 35 ans par sexe pour les cadres et les ouvriers



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2009-2013, l'espérance de vie à 35 ans des femmes cadres est de 53,0 ans.

Source : « Les inégalités sociales face à la mort », *INSEE Première*, février 2016.

## Épreuve composée

Si le candidat choisit l'épreuve composée, il traite au choix le sujet A ou le sujet B.

### ÉPREUVE COMPOSÉE - SUJET A

*Cette épreuve comprend trois parties :*

*Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.*

*Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.*

*Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :*

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

#### **Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)**

À partir d'un exemple, illustrez l'internationalisation de la chaîne de valeur.

## Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

### Taux de syndicalisation en 2016 en France selon les caractéristiques des salariés et le secteur

| En %                                  | Ensemble des salariés | Fonction publique | Marchand et associatif |
|---------------------------------------|-----------------------|-------------------|------------------------|
| <b>Ensemble</b>                       | 11,0                  | 19,1              | 8,4                    |
| <b>Sexe</b>                           |                       |                   |                        |
| Hommes                                | 12,0                  | 21,7              | 9,9                    |
| Femmes                                | 10,0                  | 17,5              | 6,8                    |
| <b>Age</b>                            |                       |                   |                        |
| Moins de 30 ans                       | 3,7                   | 5,6               | 3,3                    |
| 30 à 39                               | 9,3                   | 17,1              | 7,2                    |
| 40 à 49                               | 13,3                  | 21,7              | 10,3                   |
| 50 ou plus                            | 14,9                  | 24,4              | 11,5                   |
| <b>Catégorie socioprofessionnelle</b> |                       |                   |                        |
| Cadres                                | 11,2                  | 23,5              | 6,3                    |
| Professions intermédiaires            | 12,3                  | 17,3              | 10,3                   |
| Employés                              | 10,8                  | 17,9              | 7,9                    |
| Ouvriers                              | 9,7                   | 20,7              | 8,8                    |

Champ : salariés de plus de 15 ans, France entière (Hors Mayotte).

Source : d'après, enquête Risques psychosociaux et conditions de travail 2016 (DARES-DGAFF-DREES-INSEE), 2018.

#### Questions :

1. À l'aide des données du document, vous comparerez le taux de syndicalisation des hommes et des femmes salariés en France. (2 points)
2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous expliquerez que l'engagement politique dépend de variables sociodémographiques. (4 points)

### Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

*Cette partie comporte trois documents.*

**Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le progrès technique est endogène.**

#### DOCUMENT 1

##### Indicateurs de l'effort de recherche des principaux pays de l'OCDE et de l'Union européenne en 2017

|                         | Dépenses intérieures de recherche et développement |                             | Chercheurs                     |                   |
|-------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-------------------|
|                         | DIRD <sup>2</sup> /PIB (en %)                      | Part des entreprises (en %) | En milliers d'ETP <sup>1</sup> | Pour mille actifs |
| États-Unis              | 2,79                                               | 73                          | 1371 <sup>p</sup>              | 8,5               |
| Japon                   | 3,21                                               | 79                          | 676                            | 10,1              |
| Allemagne               | 3,04                                               | 69                          | 420                            | 9,7               |
| Corée du Sud            | 4,55                                               | 79                          | 383                            | 13,9              |
| France                  | 2,21                                               | 65                          | 296                            | 9,6               |
| Royaume-Uni             | 1,66                                               | 68                          | 290 <sup>p</sup>               | 8,7               |
| Suède                   | 3,40                                               | 71                          | 73 <sup>p</sup>                | 13,6              |
| Autriche                | 3,16                                               | 70                          | 48 <sup>p</sup>                | 10,5              |
| Danemark                | 3,05                                               | 65                          | 45 <sup>p</sup>                | 15,0              |
| OCDE                    | 2,37                                               | 71                          | 4838 <sup>p</sup>              | 7,7               |
| Union Européenne (UE28) | 1,97                                               | 66                          | 1964                           | 8,0               |

1 : Le nombre de chercheurs est évalué en équivalent temps plein (ETP).

p : Données provisoires.

Source : d'après Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,  
*Note d'information*, n°1, Janvier 2020.

2 : Dépenses Intérieures de Recherche et Développement.

## DOCUMENT 2

### Dépenses intérieures d'éducation

|                                                    | 2000   | 2010   | 2017 <sup>1</sup> | 2018 <sup>2</sup> |
|----------------------------------------------------|--------|--------|-------------------|-------------------|
| Aux prix de 2018 (en milliards d'Euros)            | 137,4  | 148,5  | 155,5             | 157,2             |
| En % du PIB                                        | 7,3    | 7,0    | 6,7               | 6,7               |
| Dépense moyenne par élève aux prix 2018 (en Euros) | 7 940  | 8 600  | 8 730             | 8 810             |
| Premier degré                                      | 5 650  | 5 970  | 6 670             | 6 820             |
| Second degré                                       | 9 410  | 10 200 | 9 900             | 9 930             |
| Supérieur                                          | 10 820 | 12 260 | 11 560            | 11 470            |

1 : données révisées.

2 : données provisoires.

Source : d'après INSEE, *France, Portrait social*, 2020.

## DOCUMENT 3

L'industrie aéronautique est complexe et compte de nombreux acteurs privés et étatiques, notamment des compagnies aériennes commerciales, des exploitants de jets privés et des organismes publics, ainsi que des fabricants et des fournisseurs d'aéronefs, de moteurs, de pièces détachées et d'infrastructure connexe. Cela signifie que la concession de licences et le transfert de technologie ont un rôle important à jouer afin que l'ensemble du secteur bénéficie des avantages qu'offrent les innovations en matière de lutte contre le changement climatique. [...]

Conformément aux engagements énoncés lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015, le Groupe d'action sur le transport aérien (ATAG), un organisme sectoriel indépendant visant à promouvoir la croissance durable, a défini trois objectifs environnementaux. Le premier objectif est d'améliorer le rendement énergétique de la flotte mondiale [...]. Le deuxième objectif consiste à plafonner les émissions nettes de CO<sub>2</sub> à partir de 2020 [...] et le troisième objectif vise à diviser par deux les émissions de CO<sub>2</sub> entre 2005 et 2050. [...]

Les droits de propriété intellectuelle ont un rôle important à jouer dans la réalisation de ces objectifs, notamment en favorisant la mise au point de nouvelles technologies plus efficaces ainsi que l'utilisation de carburants de substitution. Comme le dit Carsten Sprenger, conseiller juridique principal chez Airbus : "Le système de la propriété intellectuelle encourage l'innovation et la mise au point de nouvelles technologies. Il le fait tout d'abord en protégeant l'investissement dans l'innovation verte, par exemple au moyen de brevets qui confèrent des droits exclusifs à l'inventeur, puis en permettant la diffusion des actifs technologiques grâce à la concession de licences, à la publication des brevets, aux initiatives conjointes de recherche-développement et à d'autres formes de collaboration." [...]

Airbus est une entreprise très innovante, avec un budget annuel de recherche-développement avoisinant les 2 milliards d'euros, des investissements autofinancés dans la recherche-développement à hauteur de 3,4 milliards d'euros en 2019 et plus de 1 000 scientifiques et chercheurs dans le monde entier. Au total, la société détient environ 37 000 brevets couvrant un large éventail de technologies. [...]

Source : d'après James NURTON, le magazine de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), Mars 2020.



## ÉPREUVE COMPOSÉE - SUJET B

*Cette épreuve comprend deux parties :*

*Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre aux trois questions proposées en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.*

*Partie 2 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :*

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

### **Première partie : Mobilisation des connaissances (10 points)**

#### Question 1 (4 points)

Présentez deux caractéristiques du modèle d'organisation du travail taylorien.

#### Question 2 (3 points)

Comment peut-on expliquer la difficulté à gérer les chocs asymétriques dans la zone euro ?

#### Question 3 (3 points)

Présentez la théorie des classes sociales chez Karl Marx.

**Deuxième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire  
(10 points)**

*Cette partie comporte trois documents.*

**Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le progrès technique est endogène.**

**DOCUMENT 1**

**Indicateurs de l'effort de recherche des principaux pays de l'OCDE et de l'Union européenne en 2017**

|                         | Dépenses intérieures de recherche et développement |                             | Chercheurs                     |                   |
|-------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-------------------|
|                         | DIRD <sup>2</sup> /PIB (en %)                      | Part des entreprises (en %) | En milliers d'ETP <sup>1</sup> | Pour mille actifs |
| États-Unis              | 2,79                                               | 73                          | 1371 <sup>p</sup>              | 8,5               |
| Japon                   | 3,21                                               | 79                          | 676                            | 10,1              |
| Allemagne               | 3,04                                               | 69                          | 420                            | 9,7               |
| Corée du Sud            | 4,55                                               | 79                          | 383                            | 13,9              |
| France                  | 2,21                                               | 65                          | 296                            | 9,6               |
| Royaume-Uni             | 1,66                                               | 68                          | 290 <sup>p</sup>               | 8,7               |
| Suède                   | 3,40                                               | 71                          | 73 <sup>p</sup>                | 13,6              |
| Autriche                | 3,16                                               | 70                          | 48 <sup>p</sup>                | 10,5              |
| Danemark                | 3,05                                               | 65                          | 45 <sup>p</sup>                | 15,0              |
| OCDE                    | 2,37                                               | 71                          | 4838 <sup>p</sup>              | 7,7               |
| Union Européenne (UE28) | 1,97                                               | 66                          | 1964                           | 8,0               |

1 : Le nombre de chercheurs est évalué en équivalent temps plein (ETP).

p : Données provisoires.

Source : d'après Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,  
*Note d'information*, n°1, Janvier 2020.

2 : Dépenses Intérieures de Recherche et Développement.

## DOCUMENT 2

### Dépenses intérieures d'éducation

|                                                    | 2000   | 2010   | 2017 <sup>1</sup> | 2018 <sup>2</sup> |
|----------------------------------------------------|--------|--------|-------------------|-------------------|
| Aux prix de 2018 (en milliards d'Euros)            | 137,4  | 148,5  | 155,5             | 157,2             |
| En % du PIB                                        | 7,3    | 7,0    | 6,7               | 6,7               |
| Dépense moyenne par élève aux prix 2018 (en Euros) | 7 940  | 8 600  | 8 730             | 8 810             |
| Premier degré                                      | 5 650  | 5 970  | 6 670             | 6 820             |
| Second degré                                       | 9 410  | 10 200 | 9 900             | 9 930             |
| Supérieur                                          | 10 820 | 12 260 | 11 560            | 11 470            |

1 : données révisées.

2 : données provisoires.

Source : d'après INSEE, *France, Portrait social*, 2020.

## DOCUMENT 3

L'industrie aéronautique est complexe et compte de nombreux acteurs privés et étatiques, notamment des compagnies aériennes commerciales, des exploitants de jets privés et des organismes publics, ainsi que des fabricants et des fournisseurs d'aéronefs, de moteurs, de pièces détachées et d'infrastructure connexe. Cela signifie que la concession de licences et le transfert de technologie ont un rôle important à jouer afin que l'ensemble du secteur bénéficie des avantages qu'offrent les innovations en matière de lutte contre le changement climatique. [...]

Conformément aux engagements énoncés lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015, le Groupe d'action sur le transport aérien (ATAG), un organisme sectoriel indépendant visant à promouvoir la croissance durable, a défini trois objectifs environnementaux. Le premier objectif est d'améliorer le rendement énergétique de la flotte mondiale [...]. Le deuxième objectif consiste à plafonner les émissions nettes de CO<sub>2</sub> à partir de 2020 [...] et le troisième objectif vise à diviser par deux les émissions de CO<sub>2</sub> entre 2005 et 2050. [...]

Les droits de propriété intellectuelle ont un rôle important à jouer dans la réalisation de ces objectifs, notamment en favorisant la mise au point de nouvelles technologies plus efficaces ainsi que l'utilisation de carburants de substitution. Comme le dit Carsten Sprenger, conseiller juridique principal chez Airbus : "Le système de la propriété intellectuelle encourage l'innovation et la mise au point de nouvelles technologies. Il le fait tout d'abord en protégeant l'investissement dans l'innovation verte, par exemple au moyen de brevets qui confèrent des droits exclusifs à l'inventeur, puis en permettant la diffusion des actifs technologiques grâce à la concession de licences, à la publication des brevets, aux initiatives conjointes de recherche-développement et à d'autres formes de collaboration." [...] Airbus est une entreprise très innovante, avec un budget annuel de recherche-développement avoisinant les 2 milliards d'euros, des investissements autofinancés dans la recherche-développement à hauteur de 3,4 milliards d'euros en 2019 et plus de 1 000 scientifiques et chercheurs dans le monde entier. Au total, la société détient environ 37 000 brevets couvrant un large éventail de technologies. [...]

Source : d'après James NURTON, le magazine de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), Mars 2020.